

Présents : Bernard, Michel, Laurent, Marc, Thomas, Véronique, Claude et Katy  
Invitées : Sabrina HAEGY (présidente de la juridique).

## 1. Election CODEP

Monsieur Hasbecker sera présent et fera un discours.

Ordre du jour de l'AG :

- Accueil, inscription, contrôle des pouvoirs, distribution des bulletins de vote
- Approbation du PV de la dernière AG
- Rapport moral avec le rapport de commissions
- Vérification du quorum
  - Pour l'AG
  - Pour la modification des statuts

(Si le quorum n'est pas atteint, il faut reporter l'AG).

- Approbation du rapport moral
- Modification des statuts
- Rapport du trésorier
- Réviseurs aux comptes demandent à l'assemblée, quitus au trésorier.
- Présentation du budget prévisionnel
- Approbation
- Choix des nouveaux réviseurs aux comptes

Election du nouveau comité des commissions et du comité directeur avec deux bulletins différents

Il faut expliquer qu'il faut barrer au minimum deux pour le comité directeur

Il faut prévoir 100 bulletins

Nullité s'il n'y a pas au moins 2 personnes rayées pour le comité directeur ou si il y a une annotation.

- Dépouillement : travail du bureau des élections

Pendant ce temps, moment de convivialité

- Election du président et approbation

- Réunion du comité et élection à bulletin secret du bureau.

Les bulletins seront édités sur place, de façon à ce que les candidatures au bureau soient possibles pour tous les membres du comité.

- Annonce du bureau

- Thomas présente les projets de la nouvelle équipe.

## 2. Trésorerie

Projet d'achat de 2 mannequins ainsi qu'une trousse de maquillage.

Il est possible de les commander.

On a trop d'argent : résultat de 16 000 euros sur lequel on a un remboursement du prêt pour l'achat et l'aménagement de la gravière du Fort.

Il reste un bilan de 11 000 euros de bénéfice car la plupart des commissions n'ont pratiquement rien dépensé. On fait des demandes de subventions en fonction de notre budget prévisionnel, or le mode de fonctionnement ayant changé au sein des commissions (demande de justificatifs), les dépenses ont diminué et donc les subventions vont peut être baisser.

Au départ : 32 000 euros

Actuellement : 52 000 euros

Les commissions pourraient être présents sur l'AG et promouvoir leur activité.

Il y a des choses qui ont interpellé Claude. Il y a eu scission de l'apnée de l'ACAL. Ce qui est inquiétant c'est que le président de L'ACAL affirme que le CODEP 67 a subventionné la section apnée de l'ACAL, et compte récupérer le matériel. Or tout le matériel dont le CODEP possède des factures appartient au CODEP.

Au niveau de l'ancienne équipe du CODEP, il n'y a pas de factures.

Il faut encourager les associations sportives, d'après le national, afin d'avoir une visibilité vis-à-vis de Jeunesse et sports.

On peut les soutenir mais il faut des gens d'autres clubs puissent profiter des infrastructures au sein d'un club ayant profité des subventions du CODEP.

Comment fait-on pour contrôler ?

Il faut des factures et un budget, on a également une zone de rangement.

Il faut que ce qu'il achète reste au CODEP et ne profite pas à un seul club.

La séance est levée

